

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 668

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 6 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux est une très mauvaise réponse au problème de la désertification scolaire. En effet, le rattachement des écoles au collège va accentuer les fermetures de classes dans les territoires ruraux et concentrer l'offre éducative au sein des villes les plus importantes. Cette concentration va pénaliser encore davantage les élèves et les familles de la ruralité qui seront soumis à des difficultés de transport supplémentaires et à un environnement moins propice à l'acquisition des savoirs fondamentaux dans des classes surchargées. Le travail des écoles doit se faire au plus près des territoires. En outre, avec moins de proximité, les liens indispensables entre directeurs, enseignants et parents d'élèves se trouveront altérés.

Cet amendement de suppression vise donc à éviter de creuser la fracture territoriale et les inégalités entre habitants de la ruralité et les habitants des villes.